



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01349

Numéro SIREN : 522 296 656

Nom ou dénomination : .COMM

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2016 sous le numéro de dépôt 11086

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

# RECEPISSE DE DEPOT

.COMM

9 lotissement Les Garrigues 1  
34160 Sussargues

V/REF :

N/REF : 2010 B 1349 / 2016-A-11086

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 23/08/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 27/06/2016

- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

.COMM

Société par actions simplifiée

9 lotissement Les Garrigues 1

34160 Sussargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-11086 le 23/08/2016

R.C.S. MONTPELLIER 522 296 656 (2010 B 1349)

Fait à MONTPELLIER le 23/08/2016,

LE GREFFIER



23 AOUT 2016

NOB 1349  
16# 11086

**S A S .COMM**

**Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 Euros**

**9 lotissement les garrigues 1 34160 Sussargues**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRA ORDINAIRE DU 27 juin 2016

Le 27 juin 2016

L'actionnaire unique de la Société .COM a constitué une Assemblée Générale Extra Ordinaire. MME LAPLAGNE Rose préside à cette effet ladite assemblée en qualité de Présidente.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée:

- Le texte des projets de résolutions.

Il est fait observer que la présente Assemblée de constitution a été convoquée à l'effet d'approuver définitivement les projets de statuts de la société, puis de procéder à la désignation de ses organes de direction.

Il est indiqué ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Perte de la moitié du capital social, décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/dec/2015, approuvés par la présente Assemblée Générale Extra Ordinaire et statuant conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins

égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

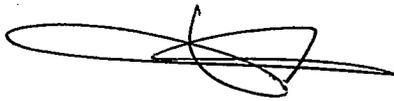
### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président, aux fins d'accomplir auprès du Greffe du Tribunal de Commerce toutes formalités de dépôt, qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance, après lecture.



Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST

Le 19/07/2016 Bordereau n°2016/1 263 Case n°49

Ext 5789

Enregistrement : 375 e Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

  
Sandrina BAREIL  
Comptable  
des Finances Publiques